

CH. PERELMAN

MÉTHODOLOGIE SCIENTIFIQUE
ET PHILOSOPHIE OUVERTE

108
P 414
b-168

Extrait de la *Revue internationale de Philosophie*,
24^e Année, n^{os} 93-94, Fasc. 3-4 (1970)

BRUXELLES
1970

MÉTHODOLOGIE SCIENTIFIQUE ET PHILOSOPHIE OUVERTE

par CH. PERELMAN

Le premier quart du vingtième siècle a été, pour tous ceux dont la réflexion philosophique s'inspire des sciences formelles et naturelles, celui de la perte des évidences et des absolus. Les paradoxes de la logique, la théorie de la relativité et celle des quanta, la radioactivité et ses prolongements, les relations d'indétermination de Heisenberg, ont profondément ébranlé la confiance du monde savant dans l'image de l'univers et de la raison qui paraissait s'imposer vers la fin du XIX^e siècle.

Il a fallu quelque temps pour que la révolution scientifique ait trouvé une résonance adéquate dans la théorie de la connaissance. Le conventionalisme de Henri Poincaré, le formalisme de Hilbert et l'intuitionnisme platonisant d'un Frege ou d'un Husserl, ne pouvaient fournir une théorie adéquate de la démarche scientifique, car aucun d'entre eux ne rendait compte de la manière dont les sciences évoluent et progressent, en intégrant dans une nouvelle formulation ce qui mérite d'être conservé des anciens résultats. Ce n'est que depuis la deuxième moitié de ce siècle qu'une vision plus riche, plus complète de l'activité scientifique tend à s'imposer dans notre culture, vision qui place au centre de ses préoccupations non pas les résultats de la démarche scientifique, formulés sous forme de propositions, mais cette démarche elle-même, dans le concret de son évolution, en tenant compte, bien plus qu'auparavant, de ses dimensions sociales et historiques. Les travaux de M. Polanyi, de N. R. Hanson, de Th. S. Kuhn et de J. Ziman, mettent tous l'accent sur l'activité du savant, comme membre de la communauté scientifique, sur les rapports de celle-ci avec le climat d'opinion culturel et philosophique dans lequel elle baigne et exerce son action.

Tout ce renouveau de la méthodologie scientifique est largement



le résultat de l'influence continue et profonde exercée par la revue *Dialectica* et plus particulièrement par son promoteur Ferdinand Gonseth.

Celui-ci reste pour moi, comme pour plusieurs de mes contemporains, l'homme des Entretiens de Zurich, l'animateur qui, pendant près de vingt ans, lors de réunions périodiques, a suscité et nourri un dialogue permanent sur la méthodologie scientifique, et ses répercussions philosophiques. Ont participé à ce dialogue des savants venant de toutes les disciplines, des logiciens et des philosophes de toutes tendances, mais dont le trait commun était de ne pas tenir pour négligeable l'apport des sciences à la philosophie.

Ferdinand Gonseth fut aussi, depuis que je l'ai rencontré aux Entretiens de Lund de 1947, l'interlocuteur rêvé, pour qui toute occasion — un repas pris en commun, une promenade le long du lac, une traversée en bateau — était une occasion propice pour débattre les problèmes les plus variés qui se posent à une connaissance qui se veut efficace, donc idoine, adaptée à son but, à son horizon de réalité.

Ses vues qui pouvaient paraître encore fort contestables — et furent encore rudement contestées lors du colloque organisé en 1953, à Bruxelles, sur la théorie de la preuve — semblent devenues aujourd'hui un lieu commun de l'opinion tant scientifique que philosophique. Les sciences ne peuvent être comprises si l'on n'y voit une activité, une entreprise de la cité scientifique, tendue vers une action efficace. Elles ne peuvent donc se réduire à un ensemble de propositions systématiquement liées, ce qui ne fournirait qu'un moment statique dans leur évolution, fondé sur une intuition ou un formalisme. Une analyse purement formelle ou structurelle ne peut rendre compte que d'un aspect de l'activité scientifique, car elle négligerait ce qu'il y a de créateur, d'inventif, dans l'apport des savants les plus éminents. Gonseth a fortement insisté sur l'engagement personnel des savants les plus originaux, sur le fait que les vues qu'ils présentent, leurs hypothèses et leurs méthodes constituent des options qu'il s'agit de faire valoir par une action efficace.

Depuis Platon, la réflexion philosophique s'est largement inspirée de la méthodologie des sciences. La tradition, qui remonte à Descartes, a même cherché à transformer tous les problèmes philosophiques en problèmes scientifiques, en préconisant une méthode qui serait celle d'une science unitaire, prenant pour modèle les sciences les plus avancées, telles que les mathématiques ou la physique.

Ferdinand Gonseth, tout en adoptant des vues moins réductionnistes, voudrait, en fin de compte, continuer cette tradition, mais à partir de la méthodologie ouverte, qui serait celle de la recherche scientifique concrète, correctement analysée. C'est ainsi, en effet, que je comprends la prise de position formulée par Gonseth dans son itinéraire philosophique :

« Dans le choix d'un juste modèle de la recherche, la pluralité des systèmes philosophiques pèse lourdement dans la balance. Si tous prétendent à la vérité sans réserve, il ne saurait y en avoir plus d'un qui ne soit pas dans l'erreur. Peut-être même n'y en a-t-il aucun, mais s'il en existe un, rien, dans la méthode qui leur est commune, c'est-à-dire dans le déploiement d'un discours rigoureux), n'a par principe la capacité de le désigner » (1).

Le texte ci-dessus rappelle étrangement ce passage que nous trouvons dans la deuxième des « Règles pour la direction de l'Esprit » de Descartes :

« ... chaque fois que sur le même sujet deux d'entre eux [des savants] sont d'un avis différent, il est certain que l'un des deux au moins se trompe ; et même aucun d'eux, semble-t-il, ne possède la science : car si les raisons de l'un étaient certaines et évidentes, il pourrait les exprimer à son tour » (2).

L'affirmation de Descartes se justifie parfaitement quand il s'agit de science fondée sur l'évidence. Mais que penser de la réaction de Gonseth devant la pluralité des systèmes philosophiques telle qu'elle s'exprime dans le même exposé quelques pages plus loin :

« Pour moi, le scandale, c'était la pluralité discordante des systèmes visant à la pleine certitude ; la voie de la justice (et de la conciliation des systèmes contradictoires) ne pouvait être que celle de la recherche, constituant un savoir en devenir, traversant et dénouant de proche en proche les situations de crise qu'elle ne pouvait manquer de susciter » (3).

L'espoir de Gonseth était, grâce à la méthodologie ouverte, de ramener à l'unité la pluralité des systèmes philosophiques. Il suffi-

(1) Cf. F. GONSETH, *Mon itinéraire philosophique*, dans le présent recueil, p. 409.

(2) V. DESCARTES, *Œuvres*, éd. de la Pléiade, Paris, 1952, p. 40.

(3) F. GONSETH, *op. cit.*, p. 418.

rait, semble-t-il, pour y parvenir de s'inspirer du modèle fourni par la recherche scientifique. Mais cet espoir ne serait qu'illusoire si la philosophie, ayant un objet différent de celui des sciences, ne pouvait trouver en celles-ci un modèle adéquat à son propos. La philosophie vise-t-elle uniquement à connaître le réel, ou s'efforce-t-elle d'élaborer une ontologie capable de guider l'action ? Si cette dernière conception devait être adoptée, il n'y aurait pas lieu de crier au scandale, mais plutôt de tenir compte du *fait* indéniable, celui de la pluralité de philosophies irréductibles. Si la méthodologie ouverte est ouverture à l'expérience — et il faut l'en féliciter —, elle ne peut négliger l'expérience d'un pluralisme philosophique irréductible, du moins, aussi longtemps que ce pluralisme scandaleux n'aura pas été résorbé à la satisfaction des philosophes qui ont, eux aussi, le droit d'invoquer la technicité de leur propre discipline.

Pourquoi crier au scandale devant la pluralité des systèmes philosophiques, alors que l'on trouve normale la pluralité des systèmes juridiques ? C'est que l'on assimile, à mon avis de façon abusive, l'activité philosophique à une activité scientifique ayant pour objet la recherche de la vérité fondée sur l'expérience. Mais l'activité philosophique n'est pas exclusivement d'ordre théorique, elle est autant recherche d'une sagesse que recherche d'un savoir, et l'ontologie (4) qu'élabore le philosophe nous fournit un réel philosophique, qui hiérarchise les aspects du réel de sorte que la vision du philosophe nous fournit non seulement une connaissance théorique, mais aussi des raisons d'agir.

Or, dans la perspective du raisonnement pratique, les faits et les vérités ne constituent pas, par eux seuls, des raisons d'agir : il faut se référer, pour justifier l'action, à des catégories telles que l'utile, le juste, l'opportun, le raisonnable, l'obligatoire. A leur propos, rien ne garantit, comme dans le cas de vérités contrôlées par l'expérience, l'unicité de la solution idoine. On peut se demander, — et seule une expérience technique informée, telle celle du moraliste, du juriste ou du politologue, pourrait nous aider à trouver la réponse — si le raisonnement pratique est à même de nous fournir la solution valable aux problèmes de l'action humaine, ou s'il se borne à écarter des solutions qui ne seraient pas raisonnables ou adaptées au problème, sans garantir l'unicité de la réponse idoine.

(4) Cf. Ch. PERELMAN, *Le réel philosophique et le réel commun*, in *Le Champ de l'argumentation*, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1970, pp. 253-264.

Le recours au principe de technicité, qui s'impose dans tous les domaines et non seulement dans celui de la recherche scientifique permettra, en dernière analyse, de juger de l'idonéité du modèle scientifique pour une philosophie qui ne se réduit pas à une recherche de nature purement théorique.

L'expérience juridique, et les solutions aux problèmes pratiques proposées par les juristes, peuvent, tout autant que les sciences, fournir un modèle à une philosophie qui s'élabore sous le signe de l'ouverture à l'expérience (5).

Peu de situations ont tant contribué à modifier les théories juridiques que les événements hors commune mesure qui ont conduit au procès de Nuremberg (6). L'impossibilité de laisser impunis les crimes commis par l'Allemagne hitlérienne et l'absence d'une loi positive à cet effet, ont obligé les juristes à concevoir deux solutions également contraires au positivisme juridique, doctrine la plus répandue dans la première moitié de ce siècle : il fallait soit promulguer une loi rétroactive, en violation d'un principe essentiel au droit pénal positiviste « *nullum crimen sine lege* », soit considérer que les responsables de ces méfaits ont violé des principes généraux de droit, communs à toute l'humanité civilisée, mais qui n'étaient pas concrétisés par des textes de droit positif. C'est cette deuxième solution qui a prévalu, en contribuant par le fait même, à une renaissance, si pas de la doctrine traditionnelle du droit naturel, du moins d'une conception plus souple intégrant, dans l'ordre juridique positif, les principes généraux du droit.

Le procès de Nuremberg, et les enseignements qu'en a tirés la doctrine, fournissent un parfait exemple de la manière dont l'expérience juridique incite à modifier les principes du droit, exemple qui pourra être utilement médité par le philosophe. Il nous enseigne que le pari pour l'efficacité se présente d'une façon assez différente quand il s'agit de décider d'un plan d'action et quand il s'agit de connaître. Dans le premier cas l'efficacité n'est pas fonction des prévisions correctes, mais est jugée essentiellement par l'appréciation des conséquences.

Les principes et les maximes élaborés par la philosophie morale sont d'ordinaire des directives très générales (p.ex. : il faut recher-

(5) Cf. Ch. PERELMAN, *Ce que le philosophe peut apprendre par l'étude du droit*, in *Droit, morale et philosophie*, Paris, L.G.D.J., 1968, pp. 135-147.

(6) Cf. Ch. PERELMAN, *Peut-on fonder les droits de l'homme?*, in *Droit, morale et philosophie*, pp. 59-60.

cher le bien et éviter le mal, il faut choisir l'action la plus utile au plus grand nombre, il faut agir par respect d'une maxime dont on pourrait vouloir qu'elle devienne une loi d'une législation universelle) et qui ne suffisent jamais par elles-mêmes à prescrire une action particulière : il faut les concrétiser pour pouvoir les appliquer dans une situation déterminée. La décision prise ne résultera pas d'une conformité à l'expérience, passée ou future, mais d'un jugement comparant et hiérarchisant des valeurs incompatibles. C'est la raison pour laquelle une philosophie pratique, devant servir de guide dans l'action, ne peut calquer sa méthodologie sur celle des sciences. Souvent le droit fournira un modèle plus acceptable pour le moraliste, quoique bien des fois les raisons qui ont justifié une décision en droit — des préoccupations relatives à la sécurité juridique ou à l'obligation de rétablir la paix judiciaire — puissent ne pas prévaloir quand il s'agira d'un problème moral (7).

Le principe de technicité, bien compris, s'oppose au choix d'un modèle unique, considéré *a priori* comme le plus adéquat pour toutes les disciplines. Il exige que l'on reconnaisse la spécificité de chacune, que l'on prenne en considération ses préoccupations et que l'on ne considère tout modèle emprunté à un autre domaine que comme une hypothèse dont le technicien aura à apprécier l'adéquation au but poursuivi.

Avant d'élaborer une méthodologie adaptée à une discipline déterminée, une étude empirique et analytique détaillée des méthodes qui ont fourni des solutions acceptables dans le passé empêchera que l'on ramène d'une façon simpliste les problèmes qui s'y posent à ceux d'une autre discipline considérée comme modèle.

C'est ainsi que, en prenant au sérieux les principes de la philosophie ouverte, on acceptera que le principe de technicité vaut pour chaque discipline, et qu'il ne suffit pas, de l'appliquer aux seuls mathématiciens et physiciens. A cette condition la méthodologie idonéiste trouvera, au delà de la recherche scientifique proprement dite, un fécond champ d'application dans les sciences humaines, en droit et en philosophie.

Les réticences que Ferdinand Gonseth manifeste, à la fin de son itinéraire philosophique, me font espérer qu'il pourrait accepter l'élargissement méthodologique suggéré en conclusion.

Université de Bruxelles.

(7) Cf. Ch. PERELMAN, *Droit et morale*, in *Droit, morale et philosophie*, pp. 127-133.

UNIVERSA · WETTEREN